

# F.A.Q

F.A.Q Agenda 21

F.A.Q

Foire Aux Questions sur l'Agenda 21 local du Pays.

## Qu'est ce qu'un Agenda 21 local ?

Les conférences des Nations Unies, tenues à Rio de Janeiro en 1992 et à Johannesburg en 2002, ont mis l'environnement à l'ordre du jour de la politique internationale. Les Nations Unies se sont ainsi engagées à établir un plan d'actions mondial pour le développement durable au 21e siècle : le concept d' "Agenda 21" est né. A l'échelle de son territoire, chaque collectivité est invitée à réfléchir à sa participation à cette démarche, en s'engageant dans l'élaboration d'un "Agenda 21 local", concrétisant le principe "Penser global - Agir local".

L'Agenda 21 local est une démarche visant à élaborer un programme d'actions concrètes pour le développement durable d'un territoire : développement économique compatible avec la préservation des ressources naturelles et un progrès social partagé par tous.

L'Agenda 21 local est conduit en partenariat avec tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, acteurs institutionnels, économiques, et sociaux, experts de l'environnement, de l'animation culturelle, de l'urbanisme...

## Un Agenda 21 local de Pays, pourquoi ?

C'est dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue que le Pays travaille à la mise en oeuvre d'un Agenda 21 local. Le concept «Agenda 21 local» est en effet en accord avec la volonté des élus locaux de placer le développement durable au coeur du projet de territoire, et permettre ainsi de conjuguer développement démographique, développement économique et préservation du cadre de vie.

En outre, les nouvelles politiques de financement publiques, tant européennes, nationales, régionales que départementales, intègrent de plus en plus des critères d'éco-conditionnalité : Conseil Général de la Gironde, la Région Aquitaine, et des réflexions sont en cours dans le département des Landes. C'est également le cas de toutes les politiques et programmes européens et de certains dispositifs nationaux : Plan Climat. Les orientations figurant dans le projet Pays 2007-2009 intègrent déjà cette approche et le futur programme Leader stimule cette appropriation.

Construire un Agenda 21 ne vient donc que conforter et préparer les acteurs et membres du Pays à bénéficier de ces politiques publiques.

# L'Agenda 21 local du Pays, où en est-on ?

C'est tout d'abord une démarche en plusieurs étapes.

Une première expérience a été menée sur la partie Sud-Girondine du Pays, qui comprend trois Communautés de Communes (CdC du Bazadais, CdC de Captieux-Grignols, CdC du Canton de Villandraut). Après deux années de travaux concertés riches en échanges et propositions, impliquant de nombreux partenaires locaux, entreprises, associations et habitants du territoire, le Pays a imaginé, avec le soutien du Conseil Général de la Gironde et la DIREN, un premier programme d'actions pour les années 2008-2010.

[>> Agenda 21 Pays - Partie Sud-Girondine](#)

Fort de cette première expérience tant sur le plan du contenu que sur la méthode d'accompagnement employée, le Pays a décidé d'étendre la démarche à la partie landaise de son territoire, soit sept Communautés de Communes (CdC du canton de Pissos, CdC de la Haute Lande, CdC du Pays Morcenais, CdC du Pays d'Albret, CdC du Pays de Roquefort, CdC du Gabardan, CdC du Pays de Villeneuve de Marsan) afin de permettre à l'ensemble des collectivités locales du Pays d'inscrire le développement durable dans leur politique publique.

[>> Agenda 21 Pays - Partie landaise](#)

&nbsp; <br>

## F.A.Q Agenda 21 : Posez vos questions !

Non